

Municipalité La Rédemption.

Mardi le (4) octobre 2022 se tenait à 19h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, monsieur le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseillers et conseillères qui sont présents :

Marcel L'Italien : présent
Manon Dubé : présente
Nathalie Soucy : présente
Raynald Bérubé : présent
Germain Picard : présent

La conseillère Myriam Morissette est absente.

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00. Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #22-237

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Pavage des trois secteurs sur la rue Soucy – Acceptation de la soumission de Pavages Laurentiens Résolution #22-238

Proposé par Germain Picard

Appuyé par Nathalie Soucy

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ QUE la municipalité de La Rédemption accepte la soumission des Pavages Laurentiens du 21 septembre 2022 au coût de 15 661.25\$ taxes en sus pour la réalisation de travaux de pavage de trois secteurs sur la rue Soucy;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Raphaël Rioux, est autorisé à signer le contrat autorisant lesdits travaux.

4. Acceptation de la soumission de Construction Gides April Inc. – Réfection d'une moitié de la toiture principale de l'édifice municipal Résolution #22-239

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Marcel L'Italien

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ QUE la municipalité de La Rédemption accepte la soumission de Construction Gides April Inc., datée du 3 octobre 2022, pour la réfection de la moitié de la toiture principale de l'édifice municipal et ce, le tout tel que décrit à ladite soumission pour un montant de 18 808.41\$ taxes en sus;

QUE cette dépense sera financée par le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) dont la municipalité s'est vu confirmer un montant de 75 000\$.

5. Période de questions

**6. Levée de la séance
Résolution #22-240**

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h07.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire

Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier